

Objet : préavis de grève

À Monsieur le Directeur général Jean-Christophe Phelep 5 Avenue Choiseul 56100 Lorient

Le 13 mars 2024 à Lorient

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de l'appel à la grève national, nous vous déposons un préavis de grève le 19 mars 2024 de 0h à 24h, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

La CGT demande l'ouverture de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action des personnels, à savoir :

- ✓ Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;
- ✓ Augmentation des Ratio en EHPAD
- ✓ Réinternalisation des services de bionettoyage avec des agents formés à l'hygiène hospitalière.
- ✓ Une évaluation réelle des conditions du travail pour mieux adapter les besoins en effectif aux besoins des patients, résidents et de leurs familles :
- ✓ Stagiairisation automatique des agents ayant 2 ans d'ancienneté.
- Plan de maintien à l'emploi pour les agents accidentés du travail, d'un renforcement de la médecine du travail et également, la création d'une équipe pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels.
- ✓ Affectation des agents en temps partiel thérapeutique en plus des effectifs du service,
- ✓ Le versement de la NBI des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) faisant fonction en pratique d'aides-soignantes dans le pôle gériatrie du GHBS et/ou faciliter l'accès à la formation promotionnelle d'aide-soignante.
- ✓ L'absence de préjudice horaires pour les agents en horaires dérogatoires en cas d'absents pour raison médicale.
- ✓ Suppression des plannings avec des « semaines blanches » et les « jours ou bulles blanches sur planning ; pour des plannings équilibrés respectant le droit du respect de la vie privée et familiale de chacun ;
- ✓ L'arrêt des procédures dégradées et de l'auto-remplacement;
- ✓ L'arrêt des rappels à domicile sur les jours de repos des agents ;
- ✓ Rétablissement de 18 RTT :
- ✓ Compensation de la journée de carence :
- ✓ L'arrêt du système HUBLOT au profit de créations d'emplois sur les pools de remplacement ;
- ✓ Le bénéfice de la prime pour les agents en arrêt pour accident de travail et maladies professionnelles depuis plus 1 an,
- ✓ La non-imputation de la prime pour les absences pour enfant malade et l'ensemble des autorisations d'absence pour évènements familiaux et jours de grève.
- ✓ Maintien de la prime de service dès lors qu'un certificat médical atteste que l'état pathologique résulte de la grossesse ou des suites des couches, ces périodes supplémentaires de repos doivent être considérées comme congé de maternité et non pas comme congé de maladie,
- ✓ L'instauration d'une réelle politique d'insertion professionnelle et aux études promotionnelles dans l'établissement pour les agents en corrélation avec leurs projets professionnels.
- ✓ L'augmentation du nombre de places pour l'accès à la promotion professionnelle,
- ✓ Maintien des lits d'hospitalisation complet et développement des lits HDJ pour les activités interventionnelles programmés

- ✓ Accompagnement spécifique aux agents en collaboration avec les IFSI en difficultés pendant leurs périodes d'études,
- ✓ Tous les agents en formation promotionnelle ne reviennent plus travailler dans les services pendant les vacances. Pour une meilleure réussite de l'agent, il convient de prendre en compte le temps de travail personnel.
- ✓ Mise en stage systématique des agents au départ en études promotionnelles,
- ✓ Respect du droit syndical.
- ✓ La tenue de la CCP de la Clinique du Ter, l'application du protocole de l'exercice du droit syndical du GHBS à la clinique du Ter.
- ✓ Respect du droit de grève
- ✓ Parking gratuit pour les usagers de l'hôpital

Dans le cadre de l'appel à la grève national, nous revendiquons :

- ✓ Un véritable plan Emploi formation, reconnaissance des qualifications
- ✓ La titularisation immédiate de tous les contractuels
- ✓ L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés
- ✓ Des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités
- ✓ Reconnaissance du diplôme de PPH au niveau licence
- ✓ La réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics
- ✓ Un régime de retraite prenant en compte nos spécificités
- ✓ L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros et la valorisation de notre traitement de bas
- ✓ La prise en compte des primes dans le calcul des pensions de retraite
- ✓ L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- ✓ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✓ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✓ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers

Les personnels du GHBS rejettent vos exigences économiques qui détérioreront les conditions de travail et la qualité des soins et de l'accueil des patients de notre hôpital. Ils veulent des actions concrètes pour l'amélioration de leurs conditions de travail pour assurer les missions de service public dans le respect et la dignité des personnes accueillies dans notre établissement.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Audrey Quémat

Secrétaire générale pour

La Coordination des Syndicats CGT du GHBS

Copie:

- Monsieur Pascal Bolot, le Préfet du Morbihan et Monsieur Alain Espinasse, le Préfet du Finistère
- Madame Elise Noguera, Directrice générale de l'ARS Bretagne
- > DG de la délégation départementale du Morbihan et Finistère